

AVIS DE CONCOURS SESSION 2013

PUBLIC
CONCOURS EXTERNE
CONCOURS EXTERNE SPECIAL :
LANGUE REGIONALE OUVERTE : OCCITAN LANGUE D'OC
SECOND CONCOURS INTERNE
3EME CONCOURS
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

PRIVE
CONCOURS EXTERNE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION
DES PROFESSEURS DES ECOLES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
PRIVES SOUS CONTRAT

Arrêtés d'ouverture du 23 mai 2012 publié au J.O. n° 0123 du 27 mai 2012
Arrêté du 15 juin 2012 publié au J.O. n° 0147 du 26 juin 2012

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Des écrans d'information, rappelant notamment les **conditions requises** pour se présenter aux différents concours, sont mis à la disposition des candidats sur le site internet www.education.gouv.fr/siac (à la rubrique « guide concours »). Il est vivement recommandé aux candidats de les consulter avant de procéder à leur inscription.

RECOMMANDATIONS PREALABLES A L'INSCRIPTION

L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération. Les candidats doivent, avant de commencer la procédure d'inscription, être en possession de toutes les données nécessaires à leur inscription : concours choisi, choix d'épreuve, le numéro d'identification de l'Education Nationale (NUMEN) pour les candidats en fonctions dans l'académie d'inscription, adresse permanente pour toute la période d'organisation du recrutement, soit jusqu'en juillet 2013, numéros de téléphone personnel et professionnel, une adresse électronique personnelle.

DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait **uniquement sur internet**, sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/siac1>

L'inscription s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation :

PHASE D'INSCRIPTION ET DE VALIDATION
du MARDI 29 MAI 2012 à partir de 12 heures au JEUDI 19 JUILLET 2012, 17 heures,
heure de Paris

A la fin de la saisie, les données que le candidat a introduites lui sont présentées de façon récapitulative. Il doit alors les vérifier et les modifier. Ce n'est qu'après ce contrôle qu'il valide son inscription.

Une fois la validation opérée, un numéro d'inscription apparaît à l'écran. Ce numéro est un numéro d'inscription définitif. Il est recommandé d'**imprimer l'écran** ou, à défaut, de noter soigneusement ce numéro. Il permet au candidat de rappeler son dossier pour le rectifier s'il y a lieu.

N.B. : **tant que ce numéro n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée.** En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le jeudi 19 juillet 2012 peu de temps avant 17 heures, la connexion au service télématique se poursuivra afin de permettre aux candidats de terminer leur opération, mais sera interrompue à 17 h 30, heure de Paris.

Chaque candidat qui a indiqué une adresse électronique est rendu destinataire d'un courriel lui rappelant les caractéristiques de son inscription et son numéro d'inscription. Ce courriel lui précise les modalités pour consulter ou modifier son inscription avant le jeudi 19 juillet 2012, 17 heures, heure de Paris. Un courrier, reprenant les mêmes éléments d'information est adressé à chaque candidat.

En cas d'impossibilité de se connecter, les candidats pourront, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du concours, obtenir un dossier imprimé d'inscription. Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au plus tard le jeudi 19 juillet 2012 avant minuit (le cachet de la poste faisant foi) au Rectorat de l'académie de Nice – DEC4 Bureau 138 – 53 avenue Cap de Croix – 06181 NICE Cedex 2.

Le dossier imprimé d'inscription devra être retourné au Rectorat dûment rempli et signé par le candidat, par voie postale et en recommandé simple au plus tard le jeudi 26 juillet 2012 avant minuit (le cachet de la poste faisant foi), à défaut de quoi la candidature sera rejetée. Le candidat doit obligatoirement conserver le récépissé de son envoi.

A la clôture des inscriptions, chaque candidat est rendu destinataire par voie postale d'un récapitulatif de son inscription ainsi que d'un formulaire indiquant les pièces justificatives à fournir.

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire. En cas de problème de connexion, le candidat doit contacter en urgence le Service des Concours au Rectorat de l'académie de Nice : 04.93.53.70.55. ou crpe@ac-nice.fr

CES DATES SONT IMPERATIVES
EN APPLICATION DU PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DES CANDIDATS,
AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUE

DATES DES DEUX ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ
(Français et Histoire, géographie et instruction civique et morale
et Mathématiques, sciences expérimentales et technologie)
Jeudi 27 septembre et Vendredi 28 septembre 2012

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ DE LANGUE RÉGIONALE (concours externe spécial) :
La date sera fixée ultérieurement